



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2024-2025 PROCÈS-VERBAL N°02

Lundi 14 octobre 2024
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. LEFEBVRE Christian, CHAPILLON Jean-Claude,
ROUELLE Maurice

Excusés : M. ANDEOLE Éric, BENOIT Raymond

Assistent : DREUX Ophélie, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le 12 novembre 2024

**Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la
Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE
Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

**La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale)
est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou
décennaux.
Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout
au long de la saison.**

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• CAEN

STADE DE LA COLLINE AUX OISEAUX – NNI 141180801

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/05/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- Plan des vestiaires

La CRTIS demande que lui soit transmis un AOP ou une AAC avant le 30.06.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.

• COLOMBELLES

COMPLEXE SPORTIF PIERRE RIVAL - NNI 141670101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/05/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 12.04.2001 sans précision sur le nombre de spectateurs admis

La CRTIS demande que lui soit transmis un nouvel AOP avec capacité du public ou une AAC avant le 30.06.2025

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.

• CORMELLES LE ROYAL

STADE RENÉ BENDIF– NNI 141810201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/05/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AAC du 20.09.2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.

• HÉROUVILLE SAINT CLAIR

STADE HENRY PRESTAVOINE – NNI 143270101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 19/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de

confirmation de classement au niveau T3 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération.

- **HÉROUVILLE SAINT CLAIR**

STADE SALVADOR ALLENDE – NNI 143270201

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 23/10/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 SYN.

- AAC du 10.10.2011

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à la CDTIS d'organiser une visite de classement suite au changement complet de l'aire de jeu.

La CRTIS propose le classement en T7SYN PROV jusqu'au 14/04/2025.

- **SAINT LAURENT DE CONDEL**

STADE DE LA FORÊT – NNI 146030101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de visite du 4 octobre 2024 de la CDTIS contrôlant la mise en conformité de la zone de sécurité.

- AAC du 20.02.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **FLEURY SUR ORNE**

STADE DE CAEN SUD – LA BUTTE 1 – NNI 142710301

Cette installation a été classée T6 SYN jusqu'au 22/05/2033

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement au niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- ACC du 12.01.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/11/2032.

Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS +- VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• CAEN

STADE DE VENOIX 4 – NNI 141180604

Cette installation a été classée T3 jusqu'au 15/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 29 septembre 2024 qui note :

- « - trois sièges manquants sous l'abri de touche situé à droite en sortant des vestiaires
- un siège vacillant sous l'abri du délégué. »

La CRTIS demande que l'installation soit remise en état pour les prochaines rencontres.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

• COLOMBELLES

STADE PIERRE RIVAL - NNI 141670101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage au niveau E7 (LED).

Aucune demande d'avis préalable éclairage (APE) avec étude d'éclairage n'a été transmis à la Ligue avant travaux.

- Relevé d'éclairage en date du 26/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 101 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.66
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.81

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 14/10/2028.

• LE CASTELET

STADE ANNE MARIE & JACQUES GABRIEL - NNI 142940101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage au niveau E7 (LED).

Aucune demande d'avis préalable éclairage (APE) avec étude d'éclairage n'a été transmis à la Ligue avant travaux.

- Relevé d'éclairage en date du 03/10/2024 :
 - Éclairage moyen : 81 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.16
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.26 (E7 mini > 0,40)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le référencement EEntraînement (LED) jusqu'au 14/10/2028.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• VIRE EN NORMANDIE

STADE PIERRE COMPTE 1 – NNI 147620101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 28/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E4 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 18/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 368 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.57
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 14/10/2025.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

• DEAUVILLE

STADE DU COMMANDANT HÉBERT 1 – NNI 147150101

Cet éclairage a été classé E5 (IM) jusqu'au 16/05/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage au niveau E4 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 18/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 427 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Vu l'APE favorable en date du 25/05/2023 et au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (LED) jusqu'au 14/10/2026.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS + VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• VERNON

STADE DE VERNONNET 1 – NNI 276810101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 02/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du plan des vestiaires envoyé par le club.

S'agissant d'une future demande de changement de niveau classement en T3, la CRTIS transmet le plan à la Fédération.

Elle demande que lui soit adressé une demande d'avis préalable installation (API) accompagnée d'un plan côté des aménagements réalisés durant l'été 2024 sur l'aire de jeu.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage :

• MÉNILLES

STADE PACY MÉNILLES 1 – NNI 273970101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 20/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 05.10.2024 qui note :

« Je demande d'allumer l'éclairage à la mi-temps. L'un des quatre piliers ne fonctionnant pas, je demande l'intervention de l'intervenant, qui ne pourra résoudre le problème. »

La CRTIS demande que l'installation éclairage soit remise en état pour les prochaines rencontres.

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• ALENÇON

STADE DE COURTEILLE 1 – NNI 610010201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 08.10.2007

La CRTIS note que les vestiaires neufs sont conformes pour un futur classement Niveau T4.

L'aire de jeu devra être portée à 105x68 (actuellement 100x65) pour permettre un classement T4.

Si des contraintes externes rendent impossible cette extension, les éléments sont à transmettre à la Ligue.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 14/10/2034.

• CEAUCÉ

PARC DES SPORTS 1 – NNI 610750101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 07/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport photos de la visite de la CDTIS

La CRTIS demande que lui soit transmis un AOP ou une AAC avant le 30.06.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.

• LA FERTÉ EN OUCHE

STADE MUNICIPAL – NNI 611670101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 03/07/2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 10.05.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.

• SAINT MARS D'ÉGRENNE

STADE MARCELLE MONTÉCOT – NNI 614210101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 13/12/2029

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 06.09.2024

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la CRTIS suspend sa décision de classement.

1.3. Changements de niveau de classement :

• ALENÇON

STADE DE COURTEILLE 1 – NNI 610010201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 08.10.2007

Dans cette attente et au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 14/10/2034.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

• LES MONTS D'ANDAINE

STADE DE SAINT MAURICE DU DESERT – NNI 614630201

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 14/10/2034.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• MORTAGNE AU PERCHE

STADE DE L'HIPPODROME 1 – NNI 612930101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 16/01/2034

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 29 septembre 2024 qui note :

« Absence d'eau chaude pour tout le monde, arbitres et joueurs. »

La CRTIS demande que l'installation soit remise en état pour les prochaines rencontres.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **ALENÇON**

STADE JACQUES FOULD 1 – NNI 610010101

Cet éclairage a été classé E4 (LED) jusqu'au 24/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E4 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 24/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 435 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.70
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.85

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (LED) jusqu'au 14/10/2026.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **AUVERS**

STADE MUNICIPAL – NNI 500230101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la visite de la CDTIS du 01.10.2024 et du document transmis :

- ACC du 20.02.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **HEAUVILLE**

STADE LOUIS LEFAIX – NNI 502380101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 07/11/2032

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T6 PN et du document transmis :

- AAC du 24.09.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE MAURICE POSTAIRE – NNI 501290101

Cette installation a été classée T2 PN jusqu'au 27/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance des tests in-situ du 27.08.2024.

La CRTIS transmet le document à la Fédération.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE JEAN JAURÈS – NNI 501290201

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 22/11/2031

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance des tests in-situ du 27.08.2024

La CRTIS transmet à la Fédération.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

• SAINTE MÈRE ÉGLISE

STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 505235501

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de référencement en FOOT5 et du document transmis :

- ACC du 01.10.2024

Au regard des éléments transmis et de la conformité au Cahier des Charges FAF, la CRTIS propose le référencement en FOOT5 palissades.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• AVRANCHES

PLAINE DE JEUX DU ROCHER 3 – NNI 500250303

Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 21/09/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 29 septembre 2024 qui note, photo à l'appui :

- un banc de touche visiteur dangereux avec une latte cassée en métal qui ressort de la structure (à hauteur des yeux)

La CRTIS demande que l'installation soit remise en état pour les prochaines rencontres.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• JULLOUVILLE

STADE MUNICIPAL– NNI 500660101

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 11/03/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 03/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 146 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.41
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 14/10/2026.

- **SACEY**

STADE ÉMILE SOUCHU – NNI 504430101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 27/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 13/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 169 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.42
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.66

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 14/10/2026.

- **SAINT LAURENT DE TERREGATTE**

STADE MUNICIPAL – NNI 505000101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 18/04/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 18/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 178 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.43
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 14/10/2026.

8.4. Affaires diverses éclairage :

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE JEAN JAURÈS – NNI 501290201

Cet éclairage a été classé E5 (IM) jusqu'au 28/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 05 octobre qui note :

« Absence d'une ampoule en état de fonctionnement sur l'un des poteaux d'éclairage. »

La CRTIS demande que l'installation éclairage soit remise en état pour les prochaines rencontres.

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• AUPPEGARD

STADE PAUL LORPHELIN – NNI 760360101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 16/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de la CDTIS du 11.10.2024.

La CRTIS demande que lui soit transmis un AOP ou une AAC avant le 30.06.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS maintient le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2025.

• FONTAINE LE DUN

STADE DU HÉRON – NNI 762720101

Cette installation a été retiré du classement le 15.04.2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de la CDTIS du 21.09.2024 contrôlant la mise en conformité de la zone de sécurité.

- AOP du 13.09.2022

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2034.

• LANQUETOT

STADE MUNICIPAL – NNI 763820101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 11/06/2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 1 octobre 2024 par M. LECOURT, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plans des vestiaires
- Plans de l'aire de jeu
- AAC du 14.11.2001

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2034.

• LONDINIÈRES

STADE LAURENT COQUIN – NNI 763920101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 14/05/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 13.09.2024 effectué par M. BEQUET et M. LEMARIÉ membres de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- AOP du 11.11.2018

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Les bancs de touche ne sont pas à 5m de la ligne médiane

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la CRTIS suspend sa décision de classement.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• LE PETIT QUEVILLY

STADE AMABLE LOZAI 3 – NNI 764980203

Cette installation a été classée T6 SYN jusqu'au 26/08/2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la réception des tests in situ réalisés le 13.12.2022.

- AOP du 03.10.2022

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 SYN jusqu'au 26/08/2032.

• ROUEN

CENTRE SPORTIF ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY 2 – NNI 765400302

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 01/03/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la réception des tests in situ réalisés le 21.08.2024.

La CRTIS demande que lui soit transmis un AOP ou une AAC avant le 30.06.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/03/2034.

• ROUEN

STADE FRANCE 1998 – NNI 765400401

Cette installation a été classée T7 SYN Prov jusqu'au 20/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la réception des tests in situ réalisés le 21.08.2024.

- AAC du 15.03.2016

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 15/04/2034.

• SAINT AUBIN LES ELBEUF

STADE ANDRÉ ROUSSEL 2 – NNI 765610102

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 17/10/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 27.08.2024 effectué par M. LEDOUX et M. BOULENGER membres de la CRTIS de la Seine-Maritime.

- AOP du 28.12.2009

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 SYN PROV jusqu'au 01/02/2025.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **SOMMERY**

STADE MAURICE BÉNARD – NNI 766780102

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 16/04/2029

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Présence de renfort « oreille » arc boutant fixés sur les buts de foot a 11

La CRTIS prononce le retrait de classement de l'installation jusqu'au 14/10/2034.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **FERRIÈRES EN BRAY**

STADE CHARLES GERVAIS – NNI 762600101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 09/06/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T6 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 13.09.2024 effectué par M. BEQUET et M. LEMARIÉ membres de la CDTIS de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le retrait du classement de l'installation jusqu'au 14/10/2034.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **TROUVILLE**

STADE RÉMI PARIS – NNI 767150101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 06/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et du rapport de visite du 10.10.2024

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Présence de renfort fixés sur les buts de foot a 11

La CRTIS prononce le retrait de classement de l'installation jusqu'au 14/10/2034.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **LE HAVRE**

STADE DE LA CAVÉE VERTE – NNI 763510201

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 25/05/2028

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué ainsi que les photos reçues le 24.09.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande qu'une attention particulière soit portée à la réalisation des tracés avant la rencontre.

- **LE HAVRE**

STADE JULES LADOUMÈGUE 1 – NNI 763510301

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 28/03/2029

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 22 septembre 2024 qui note :

« Les serrures des vestiaires sont cassées. Le club local a utilisé des serflex pour en sécuriser l'accès. »

La CRTIS demande que l'installation soit remise en état pour les prochaines rencontres.

- **LUNERAY**

STADE DES ÉCUYERS – NNI 764000101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 18/02/2030

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 22 septembre 2024 qui note :

« Les bancs de touche ont été déplacés récemment et de ce fait des trous sont en formation de ce côté le long de la ligne de touche où évoluait l'assistant 1. »

La CRTIS demande que l'installation soit remise en état pour les prochaines rencontres.

- **SOTTEVILLE LES ROUEN**

STADE JEAN ADRET 1 – NNI 766810101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 12/12/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 21 septembre 2024 qui note :

« L'abri de touche du club local est absent et remplacé provisoirement par des bancs sous une tente. Le nouvel abri serait en voie de livraison. »

La CRTIS demande que l'installation soit remise en état pour les prochaines rencontres.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **MONTIVILLIERS**

STADE CLAUDE DUPONT – NNI 764470201

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage au niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 17/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 242 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.33 (E6 mini < 0,40)
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.56 (E6 mini < 0,60)

Vu l'étude d'éclairage en date du 07/04/2022 et au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 14/10/2028.

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

• FÉCAMP

STADE RENÉ GAYANT 1 – NNI 762590101

Cet éclairage a été classé EEntrainement (LED) jusqu'au 17/10/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 18/09/2024 :
 - Éclairage moyen : 192 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.42
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.60

Vu l'étude d'éclairage en date du 02/04/2024 et au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 10/14/2028.

• LE PETIT QUEVILLY

STADE MAHMOUD TIARCI – NNI 764980202

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 14/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement éclairage au niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 03/10/2024 :
 - Éclairage moyen : 300 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.54
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Vu l'étude d'éclairage en date du 03/10/2024 et au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 10/14/2028.

8.4. Affaires diverses éclairage :

• SOTTEVILLE LES ROUEN

STADE JEAN ADRET 1 – NNI 766810101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 23/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 21 septembre 2024 qui note :

« La défaillance totale de l'éclairage du pylône situé à droite en rentrant aux vestiaires. »

La CRTIS demande que l'éclairage soit remis en état pour les prochaines rencontres.

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

• GONFREVILLE L'ORCHER

STADE MAURICE BAQUET 1 – NNI 763050101

Cet éclairage a été classé E5 (IM) jusqu'au 23/02/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 03/04/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu 105x65 m
 - Implantation : Latérale
 - Hauteur minimum de feu : 27 m
 - Inclinaison des projecteurs : 66°
 - Nombre de projecteurs : 20 (5 mâts)
 - Éclairage moyen : 426 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.69
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.82
 - GR Max : 43
 - Température de couleur : 5700 k
 - IRC : 70

Au regard des éléments transmis qui concerne l'éclairage d'une aire de jeu de 105x65, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un classement de niveau E4 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

L'aire de jeu actuelle étant de 105x68, le classement actuel de l'installation (Niveau T3 SYN) ne pourra être renouvelé.

Une étude photométrique sur la base d'une aire de jeu de 105x68 est demandée à la Collectivité.